

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans – Hôtel du Département

### Conseillers numériques : une nouvelle mission de service public départemental

*Le numérique est un des 10 enjeux stratégiques pour la Sarthe. En connectant l'intégralité du département à la fibre optique et en agissant pour le développement des usages numériques directement dans les territoires, le Conseil départemental agit au quotidien, pour lutter contre la fracture numérique, au service de toutes les Sarthoises et les Sarthois. Ainsi, grâce à l'engagement proactif de la collectivité dans le déploiement des premiers conseillers numériques, le Conseil départemental agit pour favoriser l'équité d'accès à un accompagnement numérique pour les habitants et les acteurs de l'ensemble des territoires ; notamment ruraux et périurbains. Le Département joue ainsi pleinement son rôle de garant de la cohésion sociale et territoriale de la Sarthe en favorisant l'autonomisation numérique de tous.*

### Plus d'une trentaine de conseillers numériques pour la Sarthe dont 16 nouveaux agents du Département

Le **recrutement de 16 conseillers numériques par le Département** s'inscrit dans la réponse à un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de 4 000 conseillers numériques lancé par l'Etat dans le cadre du Plan de relance.

Ils sont déployés :

- dans chacun des **15 territoires** des Communautés de communes ainsi qu'à l'échelle départementale, soit **16 conseillers numériques** recrutés par le Conseil départemental, dont un avec des missions de coordination du dispositif et d'intervention ponctuelle dans les territoires ;
- dans différents territoires en réponse à des besoins locaux, potentiellement **20 conseillers numériques** recrutés par différentes collectivités territoriales, associations ou structures de l'économie sociale et solidaire, dont notamment la Communauté urbaine - Le Mans Métropole.

Le conseiller numérique effectue ses missions **gratuitement** vers les usagers. Ses interventions s'adressent essentiellement aux usagers du territoire qui comprend donc une diversité de profils : **jeunes, adolescents, familles, personnes âgées**, etc. Il peut également accompagner des acteurs économiques locaux et, très ponctuellement, d'autres acteurs. **La mission des conseillers numériques est prévue pour 2 ans : du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2023.**

### Un partenariat étroit avec les Communautés de communes

Le Département de la Sarthe et l'ensemble des Communautés de communes sarthoises sont investis de longue date et avec succès dans l'aménagement numérique du territoire. Dans le prolongement de ce projet, le Département, dans le cadre d'une démarche concertée avec les intercommunalités, a souhaité renforcer sa politique en faveur du développement des usages numériques d'intérêts locaux. **Une convention de partenariat est proposée aux Communautés de communes dans le but de favoriser la réussite des missions des conseillers numériques dans les territoires.**

**La coordination de l'activité des conseillers numériques dans les territoires est donc réalisée en partenariat avec les Communautés de communes.** A ce titre, elles participent à l'observation des besoins d'accompagnement numérique des usagers et à l'organisation de la réponse à ces besoins par le conseiller numérique, en complément de l'existant.

## Conseiller numérique : se familiariser avec le numérique du quotidien

Les conseillers numériques ont plusieurs missions orientées en fonction des besoins des usagers et des territoires :

- **Soutenir les Sarthois dans leurs usages quotidiens du numérique** : mise en place d'ateliers pour faciliter la prise en main des matériels informatiques (écran, clavier, souris, tablette, smartphone etc.), découvrir et utiliser les outils de **messagerie électronique** (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les **réseaux sociaux**, découvrir, installer et utiliser les **logiciels de communication** sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** : **lutte contre les fausses informations** en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, **protection des données personnelles**, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique (imprimantes 3D, programmation, robotique) etc. ;
- **Accompagner et autonomiser dans la réalisation de démarche administrative en ligne** : trouver un **emploi ou une formation**, suivre la scolarité de son enfant, accéder **aux services en ligne** communaux de l'enfance, etc.

## Favoriser le développement numérique des territoires

Le conseiller numérique a également **un rôle d'animateur territorial au niveau de la Communauté de communes** :

- créer et animer des **ateliers numériques individuels ou collectifs** sur les 3 thématiques de services identifiés
- proposer des **initiations au numérique dans des lieux de passage** (mairies, bibliothèques, France Services, marchés, centres commerciaux, etc.) ou sur des événements
- **répondre aux appels issus de la plate-forme nationale** « Solidarité Numérique »
- participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques mise en place (plate-forme téléphonique locale, portes ouvertes, etc.)
- **conseiller, orienter et informer sur les propositions des acteurs notamment départementaux** (Département, CCI, Sarthe Numérique, etc.)
- participer à des **actions d'animation du territoire sur les usages numériques** (événements, réseaux...)
- **participer à des actions complémentaires décidées localement en fonction du besoin et des orientations du territoire.**